

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Minette à Cuba ? Notes sur un document retrouvé

Pedro Memelsdorff

Number 186, May–August 2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1072362ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1072362ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Memelsdorff, P. (2020). Minette à Cuba ? Notes sur un document retrouvé. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (186), 89–99. <https://doi.org/10.7202/1072362ar>

Minette à Cuba ?

Notes sur un document retrouvé

Pedro MEMELSDORFF¹

1. CONTEXTE

Dans l'élan des premières recherches effectuées par Jean Fouchard dans les années cinquante du siècle dernier, Bernard Camier a plus récemment, et à plusieurs reprises, réexaminé et enrichi la biographie d'Elisabeth-Alexandrine-Louise Ferrand, connue sous le nom de scène de Minette, première chanteuse de couleur de Saint-Domingue.

Une fois tirés au clair le lieu dans des rôles principales, ayant vécu entre 1767 et 1807² et la date de naissance et de baptême, les ascendances paternelles et maternelles, les enfants et le réseau de contacts sociaux de sa famille, ainsi que nombre de détails de sa carrière professionnelle, nous ignorons presque entièrement les conditions de son émigration de Saint-Domingue, qui eut probablement lieu dans les premières années du XIX^e siècle.

1. Université de Tours, professeur de l'ESMUC à Barcelone et directeur des Séminaires de Musique Ancienne à la Fondazione Giorgio Cini, Venise.

2. Jean Fouchard, *Le théâtre à Saint-Domingue*, Port-au-Prince: Imprimerie de l'État, 1955, pp. 303-344; Idem, *Artistes et répertoire des scènes de Saint-Domingue*. Port-au-Prince : Imprimerie de l'État, 1955; Bernard Camier, « Minette (1767-1807), artiste de couleur à Saint-Domingue », *Revue de la Société haïtienne d'Histoire et de Géographie*, 205 (2000), pp. 1-11; Idem, « Minette, chanteuse de couleur à Saint-Domingue », *Généalogie et histoire de la Caraïbe*, 165 (2003), p. 4023 ; Idem, *Musique coloniale et société à Saint-Domingue dans la seconde moitié du XVIIIème siècle*, Ph.D. diss., Université des Antilles-Guyane, 2004, particulièrement vol. I, pp. 269-274; Idem, « Minette, situation sociale d'une artiste de couleur à Saint-Domingue », *Généalogie et histoire de la Caraïbe*, 185 (2005), pp. 4638-40; Idem, « Minette (Elisabeth, Alexandrine, Louise Ferrand dite) : artiste libre de couleur à Port-au-Prince à la fin du XVIIIème siècle: une étude biographique », *Revue haïtienne d'histoire, de géographie et de géologie*, n° 259-262 (2018), pp. 214-237; Idem, « Minette Ferrand. Actualisation des résultats de recherche », et Idem, « Jeanne, Louise, Anne Beauvernet dite Lise (Port-au-Prince 1773 – Paris 1840 environ ?) demi-sœur de Minette et chanteuse de couleur à Saint-Domingue à la fin du XVIIIème siècle », *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*, respectivement du 14 novembre et du 14 décembre 2018. On remercie vivement le prof. Camier pour les nombreux et cordiaux échanges épistolaires sur les recherches relatives à Minette.

Fouchard supposa d’abord que Minette était morte au cours des incendies de Port-au-Prince de 1791, puis proposa sa présence à la Nouvelle-Orléans à partir de 1806³.

Camier, confirmant une hypothèse avancée par René Le Gardeur, vérifia la mort de Minette à la Nouvelle-Orléans en janvier 1807 – donnant ainsi un crédit supplémentaire aux propositions de Fouchard⁴.

Quant à l’émigration, en 2000 Camier proposa un exil de Minette à Santiago de Cuba qui aurait eu lieu en 1802, et serait attesté par un mandat de paiement en sa faveur, supposément daté dans cette ville cette même année⁵. De ce mandat, Camier trouva une trace d’enregistrement dans une liste du bureau affecté aux émigrés de Saint-Domingue à Santiago de Cuba, mais pas l’acte lui-même ; par conséquent on en ignore aussi bien le mandant que le montant⁶. Depuis, l’exil cubain fut en partie accepté par la critique⁷.

Un nouvel examen de cette même trace d’enregistrement consultée par Camier a cependant conduit à de nouveaux résultats et facilité la découverte de l’acte lui-même, resté inconnu jusque-là.

2. DÉCOUVERTE

La trace d’enregistrement citée par Camier se trouve parmi les documents des Archives Nationales d’Outre-Mer à Aix-en-Provence (dorénavant ANOM), dans le classeur identifié par la cote Fonds ministériels / Dépôt des papiers publics des colonies (DPPC) / Supplément Saint-Domingue (10DPPC) / Consuls (10DPPC195-210), 10DPPC/195, sur la première page de la liste indiquée comme *Répertoire C*. Un deuxième exemplaire de la même liste, rédigée par une autre main, se trouve dans le même classeur dans la section indiquée comme *Répertoire C'*. Les deux versions identiques (*C* et *C'*) sont intitulées « Répertoire des actes inscrits au Registre des Déclarations, enregistrements & actes de Dépôt de l’Agence de la Guadeloupe à S^{nt} Yago de Cuba ». L’organisme d’octroi est donc l’ « Agence des prises de la Guadeloupe », bureau qui était affecté, à Santiago de Cuba, à l’administration des biens confisqués en mer par les corsaires français mais qui, à cause de la grande quantité d’exilés de Saint-Domingue, devint une sorte de substitut du consulat français inexistant à Cuba, interdit par les autorités espagnoles⁸. Dans cette fonction, il gérait aussi les documents apportés par

3. Fouchard, *Le théâtre à Saint-Domingue*, p. 344; Idem, *Artistes et répertoire*, p. 62. Pour une description des incendies de Port-au-Prince du 22 novembre 1791 de la part d’un témoin oculaire, cf. Jacques Cauna, « La Révolution à Port-au-Prince (1791-1792) vue par un Bordelais », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 101 (1989), pp. 169-200: 187.

4. René Le Gardeur, *The First New Orleans Theatre, 1792-1803*, New Orleans: Leeward Books, 1963, pp. 13-14; Camier, « Minette, chanteuse », p. 4023.

5. Camier, « Minette (1767-1807), artiste de couleur », p. 9; Idem, *Musique coloniale*, vol. I, pp. 273-274.

6. *Ibid.* De ce bureau on parlera plus bas.

7. Julia Prest, « Parisian Palimpsests and Creole Creations: Mme Marsan and Dlle Minette play Nina on the Caribbean Stage », *Early Modern French Studies*, 41/2 (2019), pp. 170-88, DOI: 10.1080/20563035.2019.1592813, p. 5.

8. Sur les tâches de ce bureau voir Gabriel Debien, « Les Colons de Saint-Domingue réfugiés à Cuba, 1793-1815 », *Revista de Indias* 55-56 (1954), p. 568; Alain Yacou, « Santiago de Cuba

les exilés, par exemple les mandats de paiement. Un mandat de paiement, pour mémoire, était un instrument commercial défini comme « un ordre de payer, adressé par un propriétaire de fonds, au dépositaire desdits fonds⁹ ».

Dans les deux listes (C et C') l'information pertinente est répartie sur sept colonnes qui rapportent respectivement le jour (en chiffres arabes), le mois (dans le calendrier révolutionnaire), l'année (elle aussi dans le calendrier révolutionnaire), la feuille (en chiffres arabes), le côté (R° ou V°), le type de document (« Désignation ou actes »), et les acteurs impliqués (« Noms des Parties »). Eh bien, sur la dix-septième ligne de la liste on trouve (dans les deux exemplaires) la trace d'enregistrement d'un acte ainsi décrit : « 26 | Nevôse | XIII | 10 | V° | Enreg^{nt} d'un mandat | en faveur de D^{lle} Minette¹⁰ ».

Bien que succincte, cette description soulève quelques problèmes. Le premier concerne la date, puisque « An XIII » correspond à 1805 et pas à 1802, comme on l'a cru jusqu'ici. L'erreur provient vraisemblablement de la confusion entre l'an (XIII), indiqué dans la troisième colonne, et le numéro de la feuille (10), indiqué dans la colonne adjacente, c'est-à-dire la quatrième. Minette, par conséquent, semble avoir reçu le mandat en 1805, et à une première lecture rien ne semblerait prouver un séjour à Cuba de sa part, antérieur à cette date. De plus, d'après le titre « Répertoire », d'après la brièveté des descriptions de chaque document et d'après le renvoi à la « Fol 10 V° » on déduit l'existence d'une autre série de documents – originaux ou retranscrits en copie – recueillis ou plus probablement rédigés par cette même Agence de la Guadeloupe à Santiago de Cuba.

Cette autre série se trouve en effet dans le même ANOM, dans un recueil de documents identifié par la cote 10DPPS/197 et intitulé « Saint-Domingue – Agence des prises de la Guadeloupe. Actes, déclarations et dépôts divers. Sant-Yago de Cuba. 10 Pluviôse An XII (31 janvier 1804) – 12 avril 1809¹¹ ». Il s'agit d'un recueil divisé en quatre registres, dont le troisième est intitulé « Actes du 14 Fructidor An XII (1 septembre 1804) au 13 Brumaire An XIV (4 novembre 1805) » et consiste en la transcription de différents documents. Ceux-ci, d'autre part, sont ceux qui sont énumérés dans le *Répertoire C* (et répétés dans le *Répertoire C'*)

à l'heure de la Révolution de Saint-Domingue (1790-1804) », dans: Marie-Cécile Bénassy et André Saint-Lu (cur.), *La ville en Amérique espagnole coloniale*, Paris: Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1984, pp. 193-213: 199-200; Idem, « Esclaves et libres français à Cuba au lendemain de la Révolution de Saint-Domingue », *Jahrbuch für Geschichte Lateinamerikas*, 28 (1991), pp. 163-197: 186; Rebecca Scott, « Reinventar la esclavitud, garantizar la libertad: de Saint-Domingue a Santiago a Nueva Orleáns, 1803-1809 », *Caminos*, 52 (2009), <https://revista.ecaminos.org/article/reinventar-la-esclavitud-garantizar>, p. 4.

9. *Dictionnaire de l'Académie Française, Cinquième édition*, Tome second, Paris: chez J.J. Smits et Compagnie, 1799, p. 63.

10. On remercie ici le personnel de l'ANOM et leur aimable assistance.

11. Les dates extrêmes de la documentation recueillie dans ce classeur correspondent en effet à la période de la présence la plus massive d'exilés de Saint-Domingue à Cuba, décrite par Debien et Yacou (voir plus haut, n. 7), sur laquelle on reviendra par la suite. Cf. aussi Alain Yacou, « L'expulsion des Français de Saint-Domingue réfugiés dans la région orientale de l'île de Cuba (1808-1810) », *Cahiers du monde hispanique et luso-brésilien*, 39 (1982), pp. 49-64: 50 et 59; Idem, « La présence française dans la partie occidentale de l'île de Cuba au lendemain de la Révolution de Saint-Domingue », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 74 (1987), pp. 149-188: 157-160; Idem, « La presencia francesa en la isla de Cuba a raíz de la revolución de Saint-Dominique (1790-1809) », *Tebeto. Anuario del Archivo Histórico Insular de Fuerteventura*, Anexo 5 (2004), pp. 218-232: 225.

du 10DPPC/195. Sur la feuille 10v, donc, on trouve l'acte relatif à Minette, que je retranscris ici en entier¹² :

[Folio 10v]

[Sur la marge gauche, en haut:]

Enregistrement
d'un mandat
fourni par les
S^{rs} Tourtour & Deglanne, en
faveur de M^{lle}
Minette.

[En texte principal:]

Le vingt-sixième jour de Nivôse, an treize de la République française, avant midi, est comparu au Secrétariat de l'agence du gouvernement de la Guadeloupe à l'île de Cuba, à la résidence de S^{nt} Yago, le sieur Victor Amédée Taincourt habitant de S.^{nt} Domingue, actuellement réfugié en cette dite ville de S.^{nt} Yago, lequel nous a requis l'enrégistrement d'un ~~billet~~ mandat fourni par les sieurs Tourtour & Deglane, sur le sieur Deglane négociant à Baracoa, pour la somme de trois cents gourdes, en faveur de la Demoiselle Minette ; ledit mandat en date du vingt-quatre Thermidor an onze, & dont la teneur est ainsi conçue :

« Je prie M^r Deglanne neg^t du présent à Baracoa
« de payer à l'ordre de M.^{lle} Minette la somme de trois cents
« gourdes, valeur reçue en quittance.

« Môle, le 24 Thermidor, an 11^e. Signé, Tourtour & Deglane.

[Au bas du mandat est écrit :]

« En présence des sieurs Jean Taissier & Pierre Lespiault
« soussignés, la demoiselle Minette qui a déclaré ne savoir écrire
« a transporté le présent mandat à l'ordre de M.^r Victor Amédée
« Taincourt, valeur reçue dudit sieur.

« S.^{nt} Yago, le 16 janvier 1805. 26 Nivôse, an treize. Signé

« Lespiault & Taissier.

Duquel enrégistrement ledit comparant nous a requis acte, que nous lui avons octroyé, pour servir & valoir ce que de droit, fait à S.^{nt} Yago, de Cuba, le jour & an susdits ; & a le Requérant signé avec nous Secrétaire de l'agence. / un mot rayé comme nul, & un mot retouché. /

[signatures]

Taincourt

Le Secrétaire de l'agence,
Rochefort

12. Pour la transcription on a conservé l'orthographe d'origine et l'emplacement en haut des abréviations. Les (quelques) commentaires ajoutés par celui qui écrit sont mis entre crochets.

3. ANALYSE

Le document met en évidence quelques nouvelles données.

1. Il ne s'agit pas d'un mandat en faveur de Minette, mais de l'enregistrement de l'endossement d'un mandat effectué par Minette en faveur d'un tiers, monsieur Victor Amédée Taincourt¹³.

2. Du même document on déduit que le mandat d'origine (endossé ensuite par Minette) avait été rédigé à Môle [de Saint-Nicolas] le « 24 Thermidor, an 11^e » c'est-à-dire le 12 août 1803, donc un an et demie avant¹⁴. Dans celui-ci les sieurs Tourtour et Deglane¹⁵ avaient demandé à un de leurs correspondants, ayant pour nom Deglane lui aussi, commerçant dans la ville de Baracoa à Cuba et vraisemblablement parent de l'un des requérants, de payer à Minette la somme de 300 gourdes, reçue « en quittance ».

3. Le document affirme aussi que, à Santiago de Cuba, en date du 16 janvier 1805 « avant midi » (donc au même endroit et le matin même de l'enregistrement), et par devant les témoins Jean Taissier et Pierre Lespiault, ce mandat original avait été endossé par Minette en faveur d'un tiers, Victor Amédée Taincourt justement. C'est ce dernier passage que Taincourt, bénéficiaire final des 300 gourdes, demandait à Pierre Rochefort d'enregistrer, et que Rochefort en effet enregistrerait par cet acte, en apposant sa signature en tant que « secrétaire assermenté de l'agence du gouvernement de la Guadeloupe à l'île de Cuba »¹⁶. Cette agence, un pseudo-consulat de France à Cuba justement, n'ayant pas l'autorité pour entrer dans le fond des documents, se contentait de les enregistrer, tel que l'indique notre document, « pour servir & valoir ce que de droit ».

4. Il faut remarquer enfin que, dans la phrase ajoutée au bas du mandat original (c'est-à-dire dans l'endossement en faveur de Taincourt) on lit aussi que « la demoiselle Minette a déclaré ne savoir écrire ».

Quelques-unes de ces déclarations méritent une analyse plus détaillée.

Concernant le mandat original, on ignore si c'est Minette elle-même, encore à Saint-Domingue en août 1803, ou l'un quelconque de ses bienfaiteurs – ou débiteurs – qui a versé en sa faveur la somme de 300 gourdes à Tourtour et Deglane ; et il n'est donc pas impossible que Minette se

13. Le document se sert du terme *transporter*, sur lequel voir *Dictionnaire de l'Académie Française, Cinquième édition*, Tome second, Paris: chez J.J. Smits et Compagnie, 1798, p. 687. Quant au bénéficiaire de l'endossement, il semblerait qu'il s'agisse du même Victor Amédée Taincourt, officier de la cavalerie originaire de Picardie, nommé par Agnès Renault dans *D'une île rebelle à une fidèle : Les Français de Santiago de Cuba (1791-1825)*, Mont-Saint-Aignan: Publications des universités de Rouen et du Havre, 2012, pp. 198, 340 et 342.

14. Sur Môle [de Saint-Nicolas], port situé sur la côte nord de Saint-Domingue à l'extrémité ouest de la péninsule nord, voir Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint-Domingue*, 3 voll., Paris: Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2004, vol. II, p. 731.

15. Dans la suite on utilisera l'orthographe la plus fréquente de ce dernier nom.

16. Sur Rochefort cf. Philippe Tabuteau, « Azor », *Généalogie et histoire de la Caraïbe*, 154, (2002), p. 3697.

trouvât déjà à Cuba avant cette année-là (comme on le supposait jusqu'à à cause de la datation erronée de l'enregistrement). D'autre part, un envoi d'argent de la part de tiers en 1803 semblerait indiquer une situation de besoin du destinataire (dans ce cas Minette), contredite cependant par le fait que ces deniers n'étaient pas encore utilisés en 1805. De sorte que, sans vouloir totalement infirmer des hypothèses alternatives, il semble plus probable que l'envoi des 300 gourdes ait coïncidé avec le départ de Minette de Saint-Domingue ; et que cette dernière eut voulu se garantir une réserve économique à Santiago, dans laquelle puiser au cas où d'autres biens lui fussent confisqués au cours de la traversée ou pendant le débarquement. La somme versée (les 300 gourdes) aurait en effet suffi, en cas de besoin, pour un transfert ultérieur sur la terre ferme ou bien même pour un voyage en Europe. Sinon, elle aurait suffi aussi pour payer le loyer d'un logement pendant deux ou même trois ans à Santiago ou à la Nouvelle-Orléans¹⁷.

Quant à l'endossement en faveur de Taincourt demandé par Minette en présence des témoins Jean Taissier et Pierre Lespiault, il est surprenant que ce 16 janvier 1805 Taincourt ne se soit pas présenté chez Rochefort directement avec Minette (avec l'un des témoins seulement, éventuellement) puisque l'endossement de Minette s'avère avoir été effectué au même endroit et pendant la même matinée (« avant midi »). Vu aussi que le document n'est pas signé par Minette (en vertu de son analphabétisme présumé, sur lequel on reviendra dans un moment), on ne peut pas totalement exclure qu'il ait pu s'agir d'une escroquerie, c'est-à-dire que le document tombé aux mains de Taincourt n'ait pas été endossé par Minette en personne, mais manipulé (peut-être par Taincourt lui-même) devant des témoins complices (Taissier et Lespiault). Si c'était le cas, rien ne nous dit que le document original fut arrivé à Cuba avec Minette, puisqu'on aurait pu le lui soustraire ailleurs, par exemple à Saint-Domingue, et le cas échéant son enregistrement à Santiago ne prouverait même pas un transit par Cuba de Minette.

Toutefois, l'ensemble de ces suppositions semble affaibli par la facilité relative avec laquelle Minette aurait pu déjouer l'escroquerie pendant la longue période entre l'émission et l'endossement du mandat, qu'elle se soit trouvée à Santiago ou ailleurs : soit en se rendant à cette même Agence pseudo-consulaire de Santiago, soit en recontactant Tourtour et Deglane à Môle. Et ce n'est pas tout : l'un des témoins de l'endossement de 1805, Pierre Lespiault, est connu pour être un franc-maçon, appartenant depuis 1799 à la loge de Port-au-Prince *Réunion des cœurs franco-américaines*, ainsi que secrétaire de cette même « Agence des prises de la Guadeloupe » à Santiago de Cuba – fonction qui aurait grandement affaibli l'efficacité d'une éventuelle escroquerie au détriment de son propre bureau¹⁸.

17. Pour la valeur des gourdes et ces équivalences, voir par exemple Gabriel Debien, *Refugiés de Saint-Domingue aux Etats-Unis*, Notes d'histoire coloniale, 17, Le Pecq: Association Généalogie et Histoire de la Caraïbe, 1950, d'abord publié dans une série de sept sections, dans: *Revue de la Société Haïtienne d'Histoire*, 70 (1948), pp. 1-20; 72 (1949), pp. 1-20; 73 (1949), pp. 11-23; 74 (1949), pp. 32-74; 77 (1950), pp. 11-25; 78 (1950), pp. 30-45; et 79 (1950), pp. 19-24, section 4, pp. 52-65.

18. Pour les informations sur Pierre Lespiault voir Agnès Renault, *D'une île rebelle à une fidèle*, pp. 113-114 ; Eadem, « Los francmasones franceses de la jurisdicción de Cuba al principio del siglo XIX », *REHMLAC, Revista de Estudios Históricos de la Masonería Latinoa-*

Quant à l'analphabétisme de Minette, enfin, la constatation semble surprenante au vu des signatures apposées par celle-ci au bas des différents documents publiés par Camier¹⁹.

Ces dernières semblent en effet produites par une main moyennement alphabétisée, dont l'écriture dextrogyre, quoique prudente et pointilleuse dans le dessin de chaque lettre, ne semble pas excessivement incertaine ou inexperte.²⁰ Ce qui ne va pas à l'encontre de l'hypothèse – rappelons-le quand même – d'une personne fondamentalement illettrée ou même analphabète, habituée à apposer sa propre signature sur les actes qui la concernent²¹. Sinon, on ne peut pas écarter celle selon laquelle Minette aurait pu avoir ses raisons pour ne pas vouloir – ou ne pas pouvoir – signer le document, par exemple la contradiction formelle entre sa dernière signature officielle à Port-au-Prince, « Minette Ferrand », et le prénom seulement apposé au mandat de Môle, « Minette » (dont on parlera plus bas).²²

En résumé, et surtout en considérant la fonction de Lespiault auprès de l'organisme d'octroi, l'hypothèse la plus plausible reste celle d'un endossement digne de foi, dans lequel la présence des deux témoins Jean Tessier et Pierre Lespiault s'était rendue nécessaire – comme l'enregistre Rochefort – en vertu justement de l'analphabétisme (vrai ou supposé) de Minette, apparemment incapable de lire, et *a fortiori* de rédiger des documents comme l'endossement du mandat en question. Tout cela donc semblerait confirmer la présence de Minette à Santiago ce matin de 1805 et à replacer le début de son séjour cubain non pas en 1802, mais après le mois d'août 1803, date qui coïnciderait en effet avec ce que Gabriel Debien appelle « le grand mouvement vers Cuba ²³ ». Comme le rappellent Debien et Yacou, et plus récemment Scott, à l'automne 1803 seulement, plus de dix-huit mille personnes transitèrent de Saint-Domingue à Santiago de Cuba, fuite due à la crainte de la déroute de l'armée décimée du désormais défunt Leclerc, guidée par Rochambeau, et donc de l'épilogue imminent de la Révolution haïtienne et de l'éventualité d'une fermeture définitive des ports²⁴.

mericana y Caribeña, 1 (2009), pp. 60-72: 63-64. Quant à l'autre témoin de l'endossement, il pourrait s'agir de Jean Tessier, capitaine du navire corsaire *La Lyonnaise*, qui le 17 décembre 1805 s'empara d'un navire américain (la *Marie*) pour la livrer au port de Matanzas à Cuba; l'instruction de la prise se fit à Baracoa. Cf. Ulane Bonnel, *La France, les États-Unis et la guerre de course (1797-1815)*, Paris: Nouvelles éditions latines, 1961, p. 201.

19. Camier, "Minette Ferrand. Actualisation", documents 1, 2, 3 et 5.

20. *Ibid.* Voir le document 5 par exemple, les traits séparés des obliques ascendantes des lettres *i* et *n* et du dernier *e* du mot *Minette* ou du *n* de *Ferrand* – le tout cependant de la désinvolture évidente dans les traits dextrogyrs du *f* et de la décoration sous le prénom.

21. Debien et Le Gardeur rappellent l'analphabétisme d'une femme de colon aisée de Caye, Louise-Adélaïde Bodet: voir Gabriel Debien et René Le Gardeur, « Les colons de Saint-Domingue, réfugiés à la Louisiane (1792-1804) », *Revue de la Louisiane*, 9 (1980), pp. 101-140, et 10 (1981), pp. 11-49.

22. Confronter le facsimile de la signature « Minette Ferrand » dans Camier, « Minette Ferrand. Actualisation », document 5.

23. Debien, « Les colons de Saint-Domingue réfugiés à Cuba », pp. 568-569; Yacou, « L'expulsion », pp. 50 et 59; Idem, « La présence française », pp. 159-160; Idem, « Esclaves et libres », p. 176; Idem, « La presencia francesa », p. 225; Nathalie Dessens, *From Saint-Domingue to New Orleans. Migration and Influences*, Gainesville: University Press of Florida, 2007, p. 18.

24. Yacou, L'« expulsion », p. 50 et n. 3, cite le nombre de 18.213 exilés enregistrés à Santiago de Cuba le 31 décembre 1803 d'après « l'Extracto de las embarcaciones » conservé dans l'Archivo Histórico Nacional, Estado, leg. 6366, caja 2. Nombres encore plus élevés sont mentionnés dans Yacou, « La presencia francesa », p. 225 et Dessens, *From Saint-Domingue to New Orleans*, pp. 18 et 184.

Donc, le séjour de Minette à Cuba se serait prolongé du mois d'août 1803 au mois de janvier 1805 au moins, moment où pour la première fois elle aurait eu besoin des 300 gourdes du mandat de Môle. Rien n'est encore ressorti sur le lieu exact de son éventuelle résidence à Cuba, mais il semble probable qu'elle fut à Santiago ou dans les environs – la zone la plus prisée parmi les exilés français de l'époque²⁵.

De plus, il n'est même pas exclu que le nouveau lieu d'asile offrit des opportunités musicales ou théâtrales. En citant Perez de la Riva, Debien rappelle que pendant la période 1803-1805 l'émigration de français de Saint-Domingue à Cuba fit décupler la production de café, la faisant passer de 2000 à 20 000 quintaux, et que quelques plantations allaient atteindre, peu de temps après, des niveaux de faste quasi métropolitain²⁶.

Dans la plantation de Stiges, par exemple, « toutes les semaines il y avait réception et le soir la maison se transformait en salle de bal, avec orchestre particulier les jours de fête. On jouait même la comédie ». ²⁷ Stiges, il est vrai, vécut sa phase la plus opulente après la crise des rapports entre les immigrés français et Cuba de 1808-1809²⁸ ; mais il est possible que même avant, étant donné le développement économique des années 1803-1805, quelques plantations offrirent des occasions artistiques d'importance – par exemple, non seulement Stiges mais aussi Angerona ou Délices²⁹.

Quoi qu'il en soit, quelque temps avant le mois de novembre 1806, Minette aurait quitté Cuba pour la Nouvelle-Orléans, peut-être en prévision de la crise franco-cubaine³⁰ ou bien – pourquoi pas? – pour chercher fortune au théâtre qui allait programmer sa première (qui n'eut pas lieu) « en bénéfice », à moins de deux mois de sa mort³¹.

Pour conclure, le document retrouvé semblerait éclairer d'un jour nouveau l'émigration de Minette depuis Saint-Domingue. Si l'on tient compte de ses séjours documentés à Baltimore et Philadelphie, respectivement en 1794 et 1796, de sa présence en tant qu'accouchée sur le « Brik parlementaire » (c'est-à-dire, navire neutre) *L'aimable Adèle* en

25. Debien, « Les colons de Saint-Domingue réfugiés à Cuba »; Yacou, « L'expulsion ».

26. Debien, « Les colons de Saint-Domingue réfugiés à Cuba », p. 593; Pérez de la Riva, *El café, historia de su cultivo y explotación en Cuba*, La Habana: Montero, 1944. Sur le développement de l'industrie du café et du sucre à Cuba dans ces années-là cf. aussi, respectivement, Yacou, « Esclaves et libres français à Cuba », p. 184, et idem, « Présence française », p. 171.

27. Debien, « Les colons de Saint-Domingue réfugiés à Cuba », p. 28.

28. *Ibid.* Sur les détails de la crise des réfugiés français à Cuba en 1808-1809, voir surtout Yacou, « L'expulsion ».

29. Peter Mitchell, *African Connections: Archaeological Perspectives on Africa and the Wider World*, Plymouth: Altamira, 2005, p. 220. Pour un résumé bibliographique de l'immigration française à Cuba (limité presque exclusivement aux éditions locales) cf. Leonor Amaro Cano, « Franceses en la Historia de Cuba, análisis de la bibliografía », *Revista Brasileira do Caribe*, 7 (2006), pp. 121-142.

30. Sur les hostilités anti-françaises à Cuba qui se déclenchèrent dès 1804, cf. par exemple Yacou, « Esclaves et libres », p. 227.

31. Sur les circonstances du début (manqué) de Minette à la Nouvelle-Orléans cf. Camier, *Musique coloniale*, vol. I, p. 274 (qui cite avec Le Gardeur le *Moniteur de la Louisiane* du 19 novembre 1806). Sur la présence des réfugiés français au théâtre de la Nouvelle-Orléans, outre les recherches du pionnier Le Gardeur dans *The First New Orleans Theatre*, voir par exemple Dessens, *From Saint-Domingue to New Orleans*, pp. 86 et 143-144 ou, sur les rapports entre théâtre et salles de bal lors des décennies suivantes, Mickaël Cadorette, *Liberté, Égalité, Fraternité, la place des réfugiés de Saint-Domingue et de la France à La Nouvelle-Orléans vue par les correspondances d'Henri de Ste Gême (1767-1842)*, Mémoire de maître, Université de Montréal, 2016, pp. 67-72.

1798³², ainsi que de son retour à Port-au-Prince en 1799 (données publiées par Camier)³³, cette émigration semble avoir été préparée par une série d'exodes et de retours périodiques. Comme le documentent les études de Debien, Le Gardeur, Morales ou Scott, ceux-ci en effet correspondent aux flux migratoires typiques des *grands blancs* et des libres de couleur plus aisés de la Saint-Domingue de l'époque³⁴.

Dans ce contexte, le probable voyage européen (ou même français) de Minette mérite toute notre attention ; il nous est suggéré par la position de *L'aimable Adèle* au moment de son accouchement. Ce voyage pourrait avoir été prévu pour officialiser le nom de famille de Ferrand qui, rappelons-le, apparaît pour la première fois peu de temps après, dans le document signé par Minette à Port-au-Prince en 1799. Autre sujet d'attention, le choix du prénom du dernier de ses enfants : Benjamin, né justement sur *L'aimable Adèle* le 21.08.1798, prénom qui semble suggérer l'impossibilité ou le refus d'enfanter encore à l'avenir (interruption d'un rapport ? veuvage ? conditions économiques ?).

L'exil *définitif* de Minette, enfin, suivrait en revanche les parcours les plus désordonnés et dramatiques du *grand exode*³⁵, la fuite désespérée des blancs et des classes moyennes-supérieures en général (avec leur suite d'anciens esclaves réduits de nouveau en esclavage), atterrées par les rigueurs de la Révolution haïtienne³⁶. Parmi ces réfugiés on compte une multitude de gens de couleur autrefois plus ou moins intégrée dans le régime colonial en pleine dissolution – groupe social auquel Minette, bon gré mal gré, semble avoir appartenu. Cela expliquerait les étapes de Santiago de Cuba et enfin la Nouvelle Orléans, où son principal pôle d'attraction pourrait avoir été – comme on le disait – le théâtre³⁷.

4. STAGESTRUCK: HOMONYMIE ?

À toute ces réflexions il faut cependant ajouter une dernière – et fondamentale – note de scepticisme : de *quelle* Minette sommes-nous en

32. Au moment de l'accouchement *L'aimable Adèle* se trouvait sur les coordonnées 25° nord et 60°51' ouest, c'est à dire « approximativement à la latitude de Miami et à environ sept cents kilomètres au nord-ouest des Îles Vierges », cf. Camier, « Minette Ferrand. Actualisation », pp. 4-5 e n. 5.

33. *Ibid.*

34. Debien, « Les colons de Saint-Domingue réfugiés à Cuba », pp. 6-7; Debien et Le Gardeur, « Les colons de Saint-Domingue, réfugiés à la Louisiane », pp. 101-103; Morales, « Fleeing the Nightmare, French Emigrates in Cuba and Louisiana during the Haitian Revolution, 1791-1810 », *Maclas*, 14 (2000), pp. 133-164; Dessens, *From Saint-Domingue to New Orleans*, pp. 14-15, 19-20; Scott, « Reinventer la esclavitud », p. 1.

35. Yacou, « La présence française », p. 157; l'auteur à la p. 154 rappelle la fuite des exilés de Môle de Saint Nicole de 1803.

36. Pour le phénomène de ré-esclavagisation voir Scott, « Reinventer la esclavitud », p. 1.

37. Dessens rappelle un transit migratoire semblable à celui envisageable pour Minette: celui de Louis Marie Elisabeth Moreau-Lislet, « who later became one of the leading public figures in Louisiana [and] first found refuge in Philadelphia in 1794 before returning to Cap Français in 1802-1803 and migrating to New Orleans through Santiago de Cuba in 1804 » (*From Saint-Domingue to New Orleans*, p. 26 et n. 62 à la p. 186, où on renvoie à Debien et Le Gardeur, « Refugees in Louisiana », X, 98-99). Cf. aussi son résumé bibliographique sur les exilés français en Louisiane et notamment à la Nouvelle-Orléans aux pp. 175-176.

train de parler ? Le document de Santiago pourrait en effet représenter un cas d’homonymie, et la Minette de l’endossement du mandat pourrait ne pas être du tout la Minette Ferrand, chanteuse et actrice de Saint-Domingue³⁸. Ce qui fait pencher en faveur de cette hypothèse est le fait qu’aucun des noms inscrits dans le document cubain ne coïncide avec le réseau de rapports sociaux que l’on déduit des actes publiés par Camier – coïncidence qui nous aurait permis une identification plus sûre.³⁹

Nous n’avons pas non plus, disions-nous plus haut, la signature de Minette au bas du document cubain, chose qui nous aurait permis la comparaison avec d’autres signatures d’elle que nous connaissons⁴⁰

A cela s’ajoute l’absence, évoquée précédemment, du nom de famille Ferrand dans le mandat de Môle, nom de famille avec lequel Minette avait signé son dernier acte officiel à Port-au-Prince⁴¹. Il est vrai que cette absence – ou omission ? – pourrait être due à des contingences politiques, par exemple au fait que le nom Ferrand était devenu inconvenant aux yeux des autorités portuaires de Môle, sujettes au *diktat* gouvernemental au cœur de la période des purges contre les *grands blancs* de la phase finale de la Révolution haïtienne. Mais il est vrai également que cette omission affaiblit – peut-être de façon décisive – l’identification de Minette de Môle et Santiago avec celle de Port-au-Prince. Et son père était décédé plus de vingt ans auparavant.

Du reste le nom (de scène ou de baptême) ou même le nom de famille Minette, sans être parmi les plus fréquents dans les colonies franco-antillaises, est cependant attesté dans différents contextes. Parmi les études prosopographiques consultées, y compris les listes d’exilés publiées par Debien, Yacou ou Renault, les listes d’artistes ou d’artisans enregistrés par Foucharde et Camier, et les sites dirigés par Julia Prest et par l’association *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*, j’ai trouvé à ce jour huit cas⁴².

Deux sont des prénoms : Mme Larintri « autrefois Minette Bézin », résidente à Baltimore en 1799 et probablement exilée de Saint-Domingue⁴³, et Minette Tabuloz, propriétaire et libératrice de son esclave Cécile à Santiago de Cuba⁴⁴. Dans deux autres cas la seule appellation de *M^{me}* ou *M^{lle}* ne tire pas complètement au clair – comme dans le cas de notre Minette – le fait qu’il s’agisse d’un prénom ou d’un nom de famille : une *M^{me}* Minette, fille ou bru d’un M. Viger de Poitiers, correspondant de

38. Quand Minette prend-elle le nom de famille Ferrand, est une chose encore à éclaircir. Elle est seulement « Minette » en 1792 mais « Minette Ferrand », comme on le disait, en 1799 (Camier, « Minette Ferrand. Actualisation », doc. 5).

39. La liste de ces noms comprend ses parrains et ceux de ses enfants, le directeur et d’autres artistes liés au théâtre de Port-au-Prince et de nombreux parents, amis, ou connaissances rencontrées dans les lieux de résidence ou de transit de Minette, noms retrouvés et amplement examinés par Foucharde ou Camier.

40. Camier, « Minette Ferrand. Actualisation », doc. 1, 2, 3, 5 ; cf. anche *supra*, n. 18.

41. *Ibid.*, doc. 5.

42. Debien, *Réfugiés de Saint-Domingue aux Etats-Unis* ; Idem, « Les colons de Saint-Domingue réfugiés à Cuba » ; Idem et Le Gardeur, « Les colons de Saint-Domingue réfugiés à la Louisiane, 1792-1804 » ; Yacou, « La présence française » ; Idem, « Esclaves et libres » ; Renault, « Los francmasones franceses » ; Foucharde, *Artistes et répertoire* ; Camier, *Musique coloniale* ; *Theatre in Saint-Domingue, 1764-1791*, <https://www.theatresaintdomingue.org> ; *Généalogie et Histoire de la Caraïbe* dirigé par Philippe et Bernadette Rossignol, www.ghcaraibe.org.

43. Debien, *Réfugiés de Saint-Domingue aux Etats-Unis*, section 3, p. 22.

44. Renault, *D’une île rebelle à une île fidèle*, p. 191.

Gaspard-Alexis de la Barre de Vares (Saint-Domingue) en 1790⁴⁵, et une M^{lle} Minette, brodeuse d'un exilé de Saint-Domingue à Philadelphie en 1803⁴⁶. Dans deux cas il s'agit au contraire d'un nom de famille : Marie Jérôme Minette, ayant vécu à Mouillage (à Saint Pierre, Martinique) à la fin du dix-huitième siècle⁴⁷ ; et Antoinette Henriette Minette Beaujeu, nommée par Philippe et Bernadette Rossignol dans la généalogie de la famille Poyen⁴⁸. Enfin, deux occurrences concernent des esclaves : une Minette d'origine marocaine et documentée en Martinique en 1774⁴⁹ ; et une Minette esclave à Cayenne en 1833⁵⁰.

Cela étant, et même en admettant la rareté relative du prénom (ou nom) Minette, l'homonymie ne semble pas totalement à exclure.

CONCLUSION

Par conséquent, on peut dire en résumé que le document retrouvé dans l'ANOM apporte un éclairage nouveau – mais aussi de nouvelles ombres sur l'émigration de Minette Ferrand de Saint-Domingue, car il nous pousse à envisager que son séjour à Cuba ne soit plus sûr et certain, mais seulement hypothétique.

Si les deux Minette s'avéraient être la même personne, alors là oui, les données biographiques présentées ici iraient certainement enrichir la biographie de la chanteuse, rédigée par Camier – par exemple la date de son émigration, les contacts sociaux cubains et surtout son analphabétisme présumé.

Mais nous voulons rappeler pour terminer que cette identité n'est pas, du moins à ce jour, démontrée.

45. *Ivi*, p. 170 (2004), 4199.

46. *Ivi*, s.n. (2018), p. 30.

47. *Ivi*, s.n. (2012), p. 2.

48. *La famille Poyen*, Le Pecq: P. Rossignol, 2013, p. 187.

49. *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*, 8 (2012), p. 3.

50. *Ivi*, 151 (2002), p. 3608.